



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question au Gouvernement n° 357

Texte de la question

EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Francis Falala, pour le groupe UMP.

M. Francis Falala. Monsieur le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, le Premier ministre le rappelait encore hier soir : la bataille pour l'emploi est une exigence nationale. C'est à ce titre qu'elle est au coeur de la politique du Gouvernement.

Mme Martine David. Encore faudrait-il qu'il se mette au travail !

M. Francis Falala. Certes, les difficultés économiques de telle ou telle entreprise conduisent parfois à des choix socialement regrettables. Néanmoins, vous avez décidé de vous battre là où vous avez le pouvoir d'agir efficacement. Ainsi, vous avez d'ores et déjà pris d'importantes mesures en faveur de l'emploi des jeunes...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Lesquelles ?

M. Francis Falala. Ainsi en est-il du contrat jeunes en entreprise, qui a remporté un réel succès avec 35 000 contrats signés à ce jour.

Vous avez sans cesse réaffirmé votre volonté d'engager une action résolue pour débrider la création d'emplois dans notre pays,...

Mme Martine David. Ce sont les licenciements qui sont débridés !

M. Francis Falala. ... en supprimant de nombreuses contraintes, souvent héritées de nos prédécesseurs socialistes, qui pesaient sur les entreprises. Pouvez-vous nous détailler la politique que vous entendez mener en faveur du développement de l'emploi en France ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité.

M. François Fillon, ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Monsieur le député, face à une conjoncture internationale et européenne morose, le Gouvernement agit au présent et prépare l'avenir. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Nous répondons concrètement aux plans sociaux, je l'ai dit tout à l'heure, nous assurons un droit au reclassement aux salariés touchés, nous faisons respecter la loi et le droit, ce qui n'a pas toujours été le cas, et nous mettons en place des contrats de site, que je présenterai au conseil des ministres la semaine prochaine. Nous préparons aussi l'avenir en rassemblant toutes les conditions de la croissance et de l'emploi, parce que notre politique n'est pas conjoncturelle, mais structurelle.

M. François Hollande. Elle est « déstructurée » !

M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Nous avons actionné l'instrument de l'offre en assouplissant les 35 heures, en baissant les charges, notamment pour les jeunes - et ce ne sont pas 35 000,

mais 45 000 contrats jeunes qui ont été signés jusqu'à ce jour (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française*) -, et en facilitant la création d'entreprises, notamment avec le texte que Renaud Dutreil va défendre devant vous. Nous actionnons l'instrument de la demande, avec l'augmentation du SMIC au mois de juillet prochain, avec la baisse des impôts de 6 % depuis notre arrivée. Enfin, nous allons actionner l'instrument de la formation, parce que la formation et la qualification constituent la meilleure réponse au chômage et au manque de compétitivité. Comme vous le savez, le Premier ministre m'a demandé de rassembler dans quelques jours l'ensemble des partenaires sociaux pour parler de la formation, de l'insertion professionnelle des jeunes et du maintien des salariés âgés dans le travail. Je vais les réunir au début du mois de mars pour agir dans ce sens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 357

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 février 2003